



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'ENTREPRISE À CHACUN SON PAIN BÉNÉFICIE D'UN SOUTIEN FINANCIER MAJEUR DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Baie-Saint-Paul, le 8 mai 2024 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable d'un montant total de 70 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

À Chacun son pain

En forte croissance depuis plusieurs années, l'entreprise À Chacun son pain désire automatiser et moderniser ses équipements et processus. Le projet de 723 000 \$ permettra, entre autres, d'augmenter la capacité de production, la productivité de la main-d'œuvre, la qualité et stabilité des produits ainsi que sa compétitivité sur le marché canadien, d'entamer le virage numérique, offrir de meilleures conditions de travail, attirer des talents et améliorer la rétention du personnel. Cet investissement engendrera la création de cinq à six emplois supplémentaires, en plus des vingt déjà existants.

La MRC de Charlevoix est heureuse d'octroyer une contribution financière non remboursable de 70 000 \$ via son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) au projet.

« Je suis ravie de voir l'entreprise "À Chacun son pain" bénéficier d'un soutien financier majeur de la MRC de Charlevoix. Cet investissement contribuera à moderniser ses équipements, à renforcer sa compétitivité sur le marché canadien, et stimulera la croissance économique de notre région en créant de nouvelles opportunités d'emploi. », ajoute Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

« La MRC est fière d'encourager ses entreprises à poursuivre leur développement et à investir dans de meilleures façons de faire. À Chacun son pain contribue à la diversification et au dynamisme sur notre territoire. », a souligné le préfet de la MRC de Charlevoix, Patrick Lavoie.

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002